

La gratuité, ça paye

DANIEL LE GOFF

Bibliothèque francophone multimédia
de Limoges
dlegoff@bm-limoges.fr

Daniel Le Goff dirige la Bibliothèque francophone multimédia de Limoges depuis 2006, après avoir dirigé la bibliothèque départementale de l'Aisne. Il a été en poste dans le réseau culturel français à l'étranger, au Maroc et au Liban.

● Il a été demandé à chaque auteur de rassembler dans sa contribution l'ensemble des arguments à charge ou à décharge sur le sujet considéré. En l'occurrence, il convient de lire ce texte en regard de : « Tout ne peut pas être gratuit », p. 51-54.

Dans de nombreux pays dits développés, la gratuité des bibliothèques va de soi, que ce soit dans le monde anglo-saxon ou dans le nord de l'Europe. En France, non seulement cette question fait régulièrement débat, mais il faut qui plus est constater que, peu ou prou, 80 % des bibliothèques publiques ne permettent le prêt des documents qu'avec une carte payante. Il est clair également qu'un certain nombre de professionnels et a fortiori d'élus revendiquent ce système¹.

La lecture publique est un service de la collectivité rendu à la population

Il faut replacer dès le départ les équipements de lecture publique dans leur contexte municipal ou intercommunal. Une collectivité est mandatée par ses concitoyens – et par l'État – pour assurer un certain nombre de services obligatoires ou facultatifs en direction de la population. Certains de ces services sont payants, certains sont gratuits. Dans le cas particulier des bibliothèques, aucune directive ne régit cet aspect, vu que de toute façon aucune loi ne fait obligation pour une collectivité de déployer une bibliothèque publique, à l'exception des départements avec leurs bibliothèques départementales de prêt.

Payer, c'est respecter !

Qui imaginerait aujourd'hui de faire payer l'entrée des parcs et jardins, celle des aires de jeux pour les

enfants, ou les bancs publics devant les arrêts de bus ? Et pourtant, un des arguments des défenseurs de la carte payante est que les biens collectifs mis à disposition seraient mieux protégés si leur accès était payant : ce qui est gratuit n'aurait pas de valeur. On pourrait en parler à des entreprises comme Google !

Y aurait-il moins de tags sur les espaces publics cités ci-dessus si ceux-ci étaient d'accès payant ?

Les bibliothèques gratuites souffrent-elles de dégradations plus importantes sur leurs locaux ou leurs documents que les bibliothèques payantes ? Y a-t-il plus de démarques inconnues dans les bibliothèques gratuites ? Aucune statistique, aucune observation empirique ne permettent de confirmer cette idée.

Le respect d'un service n'a pas grand-chose à voir avec l'existence d'une transaction financière à la clé. Mettre à disposition de la population un service de bibliothèque dégradé, sans budget adapté et sans personnel de médiation n'incite pas au respect du lieu, ni d'ailleurs à son succès quantitatif. On connaît tous l'effet d'un document abîmé qu'on a laissé dans le circuit de prêt et qui sera retourné encore plus détérioré. Le fait de l'emprunter avec une carte payante ou gratuite n'y changera rien.

Au contraire, le réflexe du type « j'ai payé, je dois avoir en retour un service immédiat » positionne la relation usager/service dans un rapport de consommation individuel à l'opposé de la recherche d'un « vivre ensemble » nécessaire. Veillons à la bonne tenue de nos équipements, des collections, des services, et à la qualité de l'écoute des usagers, c'est une meilleure garantie du respect que nous obtiendrons de la part du public.

1. Lié à l'expérience de l'auteur, le propos se consacre essentiellement aux bibliothèques territoriales.

La gratuité, ce sont des recettes en moins

« La gratuité, ce sont des recettes en moins » : argument imparable !

Sauf que les recettes générées par les inscriptions sont loin de représenter une part importante du fonctionnement de la structure !

En consultant un certain nombre de sites web de bibliothèques françaises, il est possible de se faire une idée, certes grossière, des tarifs proposés et donc des recettes générées. Le chiffre de 15 € pour une carte plein tarif apparaît assez régulièrement, assorti de tarifications souvent plus élevées pour les non-résidents, de demi-tarif pour certains, de gratuité pour les enfants et certaines catégories d'usagers. Tout ceci pour dire que l'on peut construire une hypothèse autour de 10 € en moyenne par usager inscrit, en tenant compte des exceptions.

C'est à l'aune de l'ensemble du budget qu'il faut voir les choses. De plus, gérer une régie d'avance n'est pas gratuit, et du point de vue global de la dépense publique, cela induit aussi des traitements humains en bout de course du côté de la trésorerie.

J'ai construit (voir tableau) un budget fictif pour une bibliothèque municipale d'une ville de 20 000 habitants, dans lequel aucun responsable d'équipement ne se reconnaîtra vraiment, mais qui peut servir de fil conducteur pour la démonstration. Si cette ville virtuelle atteint les 18 % de la population inscrite en mode paiement, cela amènera en recettes environ 35 000 €, pour un budget global de dépenses de 477 500 €. Les recettes issues des inscriptions représenteraient donc un peu plus de 7 % des charges. On est donc loin d'un équilibre des comptes.

Quant à lier la question de la gratuité à celle des budgets d'acquisition, cela peut avoir un vrai effet pervers avec pour conséquence une baisse des adhésions qui pourrait induire mécaniquement une baisse des acquisitions. Ne donnons pas à des gestionnaires à courte vue de mauvaises idées.

La gratuité, oui, mais pour les enfants et pour les pauvres

On voit souvent dans les règlements de bibliothèque apparaître des cartes gratuites, par exemple pour les enfants, les personnes en recherche d'emploi, etc.

Ceci porte un discours évidemment positif sur la nécessité d'inciter les enfants à fréquenter la bibliothèque (ce qui veut dire en passant qu'on voit bien un rapport intrinsèque entre gratuité et facilité d'accès), mais il ne faut pas s'étonner alors du décrochage massif des plus de 14 ans ou des plus de 16 ans (selon les cas). On sait combien la question des adolescents est compliquée à traiter, ne rajoutons pas un blocage de plus.

Quant aux « économiquement faibles », comment peut-on imaginer qu'il est neutre de demander à un citoyen sa « carte de pauvre » ! Le bibliothécaire, installé confortablement derrière sa banque (le mot n'est pas neutre non plus), s'arroge – mandaté par la ville – le droit de vérifier la situation économique d'un citoyen pour un service qui n'est quand même pas crucial et ne donnera pas à la personne en question des avantages sociaux sonnants et trébuchants.

C'est là aussi installer une relation de défiance, sous couvert d'action sociale. Ce serait tellement plus simple de ne pas avoir à se poser ce genre de question.

Une carte pas chère, mais pas pour les autres !

Dans la très grande majorité des cas, les tarifs sont fortement augmentés, voire doublés pour les non-résidents.

L'argument se veut pédagogique de la part des élus : qui dit service dit impôts locaux. On oublie de comptabiliser la participation à la vie de la cité de nombre d'habitants des communes voisines qui alimentent l'économie locale de leur travail ou de leurs achats. Un tel enfermement sur soi me semble de plus complètement à l'encontre des valeurs républicaines qui ont mis fin aux particularismes locaux lors de la nuit du 4 août. À quand le rétablissement de l'octroi à l'entrée de la ville ? L'ouverture assumée sur le grand large d'une équipe municipale n'est-elle pas un message politique qu'elle adresserait au corps électoral de la région ? Et la réciprocité entre collectivités ne pourrait-elle pas être la règle ?

SIMULATION DE BUDGET D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE *

| | Inscription gratuite | Inscription payante | |
|-------------------|----------------------|---------------------|---------------------------|
| Acquisitions | 70 000 € | 70 000 € | Inscriptions : 35 000 € |
| Personnel 10 ETP | 300 000 € | 300 000 € | |
| Animation | 20 000 € | 20 000 € | |
| Maintenances | 40 000 € | 40 000 € | |
| Investissement | 40 000 € | 40 000 € | |
| Régie quart temps | - | 7 500 € | |
| Total dépenses | 470 000 € | 477 500 € | Total recettes : 35 000 € |
| Coût réel | 470 000 € | 442 500 € | |
| Inscrits | 4 500 | 3 500 | |
| Prêts | 100 000 | 70 000 | |
| Coût d'un prêt | 5 € | 6 € | |
| Coût d'un inscrit | 104 € | 126 € | |
| Coût par habitant | 23,5 | 22 € | |
| Taux d'inscrits | 23 % | 18 % | |

* Ville de 20 000 habitants, bibliothèque de 1 000 m² avec 10 agents.

Une carte pas chère, mais pas pour tous les documents

Autre modulation, hélas courante : des tarifications différentes selon les différents supports.

Emprunter un livre bénéficiera d'un tarif de base et, pour le CD, on ajoutera 10 €, et pour le DVD, 10 € de plus. Il faudra m'expliquer pourquoi je peux emprunter gratuitement un livre de l'éditeur Citadelles et Mazenod à 150 € et pas un CD de Madonna à 20 €. Il faudra aussi m'expliquer la plus grande fragilité d'un CD par rapport à un polar broché qui ne vivra sans doute pas au-delà des 20 prêts.

On est là dans une hiérarchisation des supports insupportable, en contradiction flagrante avec le projet même de point d'accès unique à la culture que développe la bibliothèque. Oser inscrire « médiathèque » sur le fronton du bâtiment en tenant à l'intérieur un tel discours est profondément choquant.

Et quand tout se combine...

Par charité laïque, et parce que les collègues concernés sont sûrement les premiers à en pâtir, je ne nommerai pas la ville moyenne qui me semble détenir le trophée de la complexité en termes de tarifs annuels : la carte vaut 0 €, 4 €, 7 €, 11 €, 15 €, 22 €, 25 €, 30 €, 35 €, 54 € et jusqu'à 73 € selon les cas ! Il faut dire qu'il faut un beau tableau Excel pour combiner les moins de 16 ans, les 16-25 ans intra-muros ou extérieurs, les 26 ans et plus intra-muros ou extérieurs, les étudiants, les demandeurs d'emploi du cru ou extérieurs. Et en abscisse, il faut moduler entre prêt d'imprimés, surcoût CD, surcoût DVD...

Sans oublier que les primo-arrivants dans cette ville (pardon, un adulte seulement de la nichée) peuvent prétendre à une carte gratuite la première année, sous réserve de la présentation d'un justificatif comme par exemple une facture de déménagement.

Notons aussi que les jeunes de 15 ans de cette commune n'ont pas droit au prêt des bandes dessinées,

CD ou DVD « adultes ». On a sans doute craint que des adultes s'emparent des cartes de leurs enfants pour leurs propres besoins !

Des stratégies de contournement

En effet, devant un tel arsenal de tarifs et de droits différenciés, les usagers – et c'est normal – développent des stratégies de contournement. On va inscrire les enfants et, discrètement, utiliser leurs cartes pour prendre des livres adultes quand c'est possible. Au contraire, on limitera les cartes pour cause de coût et on négociera entre enfants et adultes pour savoir qui prendra un DVD cette semaine. On profitera d'une carte famille ou on cherchera dans l'équipe un étudiant pour bénéficier des avantages de ce type de carte quand elle existe. Toute une stratégie de bricolage tarifaire qui ne clarifie pas les relations avec la culture.

Est-ce cela que les politiques avaient en tête quand ils ont ouvert la bibliothèque ? Ne sont-ils pas les premiers à parler de « Culture pour tous » ? Mais la réalité n'est-elle pas plutôt « Culture pour chacun »... de ceux qui peuvent payer.

A-t-on peur de voir trop d'usagers dans nos bibliothèques ?

15 €, ce n'est pas plus cher que trois paquets de cigarettes

« 15 €, ce n'est pas plus cher que trois paquets de cigarettes » : c'est le raisonnement de ceux qui imposent des forfaits minimums pour l'accès aux soins médicaux. Bien sûr que ce n'est pas énorme, mais ce n'est pas neutre non plus, et multiplier les cartes dans une famille devient vite très coûteux et un vrai frein à l'inscription. On peut estimer à au moins 5 % l'augmentation du taux de pénétration auprès de la population (sur la base des inscriptions) dans l'année suivant le passage d'un réseau de bibliothèques à la gratuité. L'exemple du réseau lillois (7 000 nouvelles cartes suite à la gratuité) est parlant et le succès

des bibliothèques gratuites (Nice, Limoges...) est aussi patent.

Que celui qui utilise le service le paye !

On a vu que l'argument des recettes était peu crédible et ne comptait que marginalement dans le budget de la bibliothèque. Cependant, certains pourraient avancer l'idée que la bibliothèque ne devrait être payée que par ses utilisateurs. On vient de voir que cela reviendrait dans le cas de notre bibliothèque virtuelle à faire payer chacun des 3 500 inscrits la bagatelle de 126 € !

Aucune ville de France à ma connaissance ne tient un tel discours, qui assécherait immédiatement son lectorat et ferait monter de manière exponentielle le coût par usager. Pour les libéraux de tout poil, il faut se résoudre à admettre que la culture ne sera jamais rentable (financièrement), à l'instar de l'hôpital.

Par chance, je n'ai passé au total que deux jours de mon existence à l'hôpital et, donc, j'ai payé au fil des années bien plus que ce que cela a coûté à la collectivité nationale. Cependant, je sais que cet argent a été utilisé à bon escient pour des anonymes ou des proches qui en avaient besoin, et que peut-être, un jour, je serai ravi d'en « profiter ». Cela s'appelle la solidarité et le vivre ensemble. Payer la bibliothèque sur ses impôts est une démarche citoyenne.

Un usager gratuit coûte moins cher qu'un usager payant

Les paramètres d'évaluation des bibliothécaires français se limitent très souvent au nombre d'inscrits et au nombre de prêts. Pourtant, il y aurait intérêt à généraliser l'usage de la norme NF/ISO 11620 d'octobre 2008, qui liste un grand nombre d'indicateurs de performance des bibliothèques. Parmi ceux-ci, au chapitre « Efficience », on peut noter l'indicateur « coût par prêt » (B.3.1.1) et l'indicateur « coût par usager » (B.3.4.1). En ce qui concerne les usagers, pour être



Jardin d'hiver de la Bibliothèque francophone multimédia de Limoges. © BFM de Limoges

proches de la vérité, il faudrait rajouter les usagers non-inscrits (30 %), mais, même sans cet ajout, les conclusions sont claires (voir tableau déjà cité) : compte tenu de l'augmentation avérée des inscrits dans une bibliothèque gratuite, le coût d'un prêt et le coût d'un usager sont moindres en cas de gratuité! 5 € le prêt gratuit, 6 € le prêt payant, 104 € l'usager « gratuit », 126 € l'usager payant.

Quant au coût de fonctionnement par habitant (inscrit ou non), il n'augmente que d'un euro cinquante (de 22 à 23,50 €) dans le cas d'une bibliothèque gratuite : c'est dire l'apport négligeable des recettes d'inscription au final.

La gratuité : un choix politique

En fait, la gratuité est un choix politique, et on aborde là le fond du problème. Les arguments financiers ne tiennent pas à l'analyse. Ceux concernant le meilleur respect des documents non plus. C'est donc au final aux poli-

tiques de décider ce qu'ils veulent offrir à leurs concitoyens et renvoyer comme image pendant leur mandat.

La gratuité de l'accès à la culture via les bibliothèques est un outil au service d'une politique. La bibliothèque est l'équipement culturel le moins cher à faire fonctionner au regard du nombre d'usagers. Il semble difficile d'envisager cette gratuité pour tous les équipements culturels qui coûtent bien plus cher (combien coûte annuellement, par usager, un fauteuil rouge à l'Opéra?). Mais on a là, avec les bibliothèques, l'opportunité raisonnable, budgétairement parlant, d'offrir gratuitement un accès à la culture, et, ce faisant, de communiquer sur le souci qu'une équipe municipale a de l'accès à la culture pour ses concitoyens.

La gratuité en bibliothèque, c'est mettre fin à une épicerie ridicule à la banque d'inscription, créer les conditions d'une adhésion simple à un service dont la charge est mutualisée, et, au final, offrir à tous la chance d'un accès démocratique à l'information, au loisir, à la culture. Les bibliothèques font partie de l'offre légale de culture.

Ajoutons-y la gratuité, puisque c'est possible! « *Liberté, gratuité, fraternité* » pourrait être le slogan de nos bibliothèques.

La gratuité, ça ne fait pas tout

Une bibliothèque qui ne bénéficie pas d'une offre cohérente, régulièrement renouvelée, avec un personnel formé, des locaux attrayants, des heures d'ouverture commodes, aura beau se déclarer gratuite, cela ne suffira sûrement pas à son succès. Méfions-nous de la gratuité par défaut (« *avec le peu d'attrait de ce qu'on leur propose, on ne peut quand même pas les faire payer!* »), avançons plutôt vers une gratuité de qualité, et assumée par les élus, comme partie intégrante de leur profession de foi. Si nos budgets de fonctionnement ne sont pas suffisants, ce n'est pas aux adhérents, mais à la collectivité de s'investir. La gratuité ça paye, mais une bibliothèque, ça coûte! ●

Mars 2012